Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l’harmonisation des Règlements   
concernant les véhicules

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage

Quatre-vingtième session

Genève, 15-18 septembre 2015

Point 7 c) de l’ordre du jour provisoire

Pneumatiques – Règlement no 54

Proposition d’amendement au Règlement no 54   
(Pneumatiques pour véhicules utilitaires   
et leurs remorques)

Communication des experts de l’Organisation technique   
européenne du pneumatique et de la jante[[1]](#footnote-1)\*

Le texte reproduit ci-après, établi par les experts de l’Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), vise à modifier les prescriptions relatives au marquage des pneumatiques énoncées dans le Règlement no 54. Les modifications qu’il est proposé d’apporter au texte actuel du Règlement sont signalées en caractères gras pour les ajouts ou biffés pour les suppressions.

I. Proposition

*Paragraphe 2.17.1.3.1*, modifier comme suit :

« 2.17.1.3.1 Les valeurs des symboles “ d ” exprimées en mm sont indiquées ci-dessous :

| *Code de diamètre nominal de la jante  (symbole “ d ”)* | *Valeur du symbole “ d ”, exprimée en mm* |
| --- | --- |
|  |  |
| 8  9  10  11  12  13  14 | 203  229  254  279  305  330  356 |
| 15  16  17  18  19 | 381  406  432  457  ~~482~~ **483** |
| 20  21  22  24  25 | 508  533  559  610  635 |
| 14,5  16,5  17,5  19,5  20,5  22,5  24,5  26  28  30 | 368  419  445  495  521  572  622  660  711  762 |

».

II. Justification

La valeur du diamètre d’une jante s’obtient en multipliant son code de diamètre par 25,4 puis en arrondissant la valeur obtenue au nombre entier le plus proche. Pour une jante relevant du code 19 : (482,6) arrondi = (483).

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d’élaborer, d’harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d’améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat. [↑](#footnote-ref-1)